

Chapitre 2 - Itinéraires motorisés

Fondement de l'organisation Les dispositions suivantes ne s'appliquent qu'aux itinéraires de distribution postale motorisée desservis par les courriers des services postaux.

- Un « Relevé des points de remise » formulaire 33-082-038 doit être préparé, de la même manière que pour un itinéraire livreuse automobile .
 - Pour obtenir des renseignements sur les lignes de conduite et les directives, voir les chapitres 1 à 9 du *Manuel de mesure des itinéraires de facteur*.
 - Les itinéraires de distribution postale motorisée sont convertis en itinéraires de livreuses automobiles (itinéraires de facteur motorisés) lorsque la chose est possible.
 - Pour obtenir des renseignements sur les lignes de conduite et les directives régissant l'établissement des itinéraires de facteur motorisés, voir le chapitre 15 du *Manuel de mesure des itinéraires de facteur*.
-